

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2014

Numéro de version 1

Révision: 24.06.2014

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** Steel Primer gris clair - 400 ml -

· **Code du produit:** 76 1286

· **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Couche
Produit de préservation de corrosion

· **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:** Invento AG, Langenhagstr. 3, CH-4147 Aesch, tél.: +41 61 703 92 44

Service des ventes: André Koch AG

Grossherweg 9

CH-8902 Urdorf

tél.: +41 44 735 57 11 / téléfax: +41 44 735 57 99 / info@andrekoch.ch

· **Service chargé des renseignements:**

Product safety department

tél.: +41 61 703 92 44 (lundi – jeudi 7.00h – 17.00h, vendredi 7.00h – 16.00h) info@invento.ch

· **Numéro d'appel d'urgence** centre toxicologique: 145

2 Identification des dangers

· **Classification de la substance ou du mélange**

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



flamme

Flam. Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.



Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.



F+; Extrêmement inflammable

(suite page 2)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2014

Numéro de version 1

Révision: 24.06.2014

Nom du produit: Steel Primer gris clair - 400 ml -

(suite de la page 1)

R12: Extrêmement inflammable.

R52/53-66-67: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

Attention! Récipient sous pression.

· **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

· **Éléments d'étiquetage**

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS05 GHS07

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

butane-1-ol

acétone

Epoxidharz (700 < MW ≤ 1100)

· **Mentions de danger**

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2014

Numéro de version 1

Révision: 24.06.2014

Nom du produit: Steel Primer gris clair - 400 ml -

(suite de la page 2)

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

- **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8	oxyde de diméthyle  F+ R12  Flam. Gas 1, H220; Flam. Liq. 1, H224; Press. Gas, H280	30 - 50%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Reg.nr.: 01-2119471330-49	acétone  Xi R36;  F R11 R66-67  Flam. Liq. 2, H225;  Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	20 - 30%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29-xxxx	acétate de n-butyle R10-66-67  Flam. Liq. 3, H226;  STOT SE 3, H336	10 - 20%
CAS: 71-36-3 EINECS: 200-751-6 Reg.nr.: 01-2119484630-38	butane-1-ol  Xn R22;  Xi R37/38-41 R10-67  Flam. Liq. 3, H226;  Eye Dam. 1, H318;  Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	1 - 10%
CAS: 1330-20-7 EINECS: 215-535-7	xylène  Xn R20/21;  Xi R38 R10  Flam. Liq. 3, H226;  Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315	1 - 10%
CAS: 25036-25-3	Epoxidharz (700<MW≤1100)  Xi R36/38;  Xi R43  Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	1 - 10%
CAS: 7779-90-0 EINECS: 231-944-3	bis(orthophosphate) de trizinc  N R50/53  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	1 - 10%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5	oxyde de zinc  N R50/53  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	1 - 0,5%
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole)  Xn R65;  Xi R37;  N R51/53 R10-66-67  Flam. Liq. 3, H226;  Asp. Tox. 1, H304;  Aquatic Chronic 2, H411;  STOT SE 3, H335-H336	<0,5%
CAS: 95-63-6 EINECS: 202-436-9	1,2,4-triméthylbenzène  Xn R20;  Xi R36/37/38;  N R51/53 R10  Flam. Liq. 3, H226;  Aquatic Chronic 2, H411;  Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	<0,5%

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2014

Numéro de version 1

Révision: 24.06.2014

Nom du produit: Steel Primer gris clair - 400 ml -

(suite de la page 3)

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

(suite page 5)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2014

Numéro de version 1

Révision: 24.06.2014

Nom du produit: Steel Primer gris clair - 400 ml -

(suite de la page 4)

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Réceptacle sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

· **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Réceptacle sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

· **Classe de stockage:** 2 B

· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

115-10-6 oxyde de diméthyle

VME (Suisse) Valeur à long terme: 1910 mg/m³, 1000 ppm

67-64-1 acétone

VME (Suisse) Valeur momentanée: 2400 mg/m³, 1000 ppm
Valeur à long terme: 1200 mg/m³, 500 ppm
B;

123-86-4 acétate de n-butyle

VME (Suisse) Valeur momentanée: 960 mg/m³, 200 ppm
Valeur à long terme: 480 mg/m³, 100 ppm
SSc;

71-36-3 butane-1-ol

VME (Suisse) Valeur momentanée: 150 mg/m³, 50 ppm
Valeur à long terme: 150 mg/m³, 50 ppm
SSc;

1330-20-7 xylène

VME (Suisse) Valeur momentanée: 870 mg/m³, 200 ppm
Valeur à long terme: 435 mg/m³, 100 ppm
H OI B;

· **Composants présentant des valeurs limites biologiques:**

67-64-1 acétone

BAT (Suisse) 80 mg/l
Substrat d'examen: Urine
Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail
Paramètre biologique: Acéton

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2014

Numéro de version 1

Révision: 24.06.2014

Nom du produit: Steel Primer gris clair - 400 ml -

(suite de la page 5)

1330-20-7 xylène

BAT (Suisse)	<p>1,5 g/g Kreatinin Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Methyl-Hippursäure</p> <p>1,5 mg/l Substrat d'examen: Sang complet Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Xylol</p>
--------------	---

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Éviter tout contact avec les yeux.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

When staying in spray mist use a face mask with A2-P2 filter.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,5$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 5

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Butylcaoutchouc

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2014

Numéro de version 1

Révision: 24.06.2014

Nom du produit: *Steel Primer gris clair - 400 ml -*

(suite de la page 6)

9 Propriétés physiques et chimiques

<ul style="list-style-type: none"> · <i>Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</i> · <i>Indications générales</i> 	
· <i>Aspect:</i>	
<i>Forme:</i>	Aérosol
<i>Couleur:</i>	Gris
· <i>Odeur:</i>	Caractéristique
· <i>Seuil olfactif:</i>	Non déterminé.
· <i>valeur du pH:</i>	Non applicable.
· <i>Changement d'état</i>	
<i>Point de fusion:</i>	Non déterminé.
<i>Point d'ébullition:</i>	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
· <i>Point d'éclair</i>	-41 °C
· <i>Inflammabilité (solide, gazeux):</i>	Non applicable.
· <i>Température d'inflammation:</i>	235 °C
· <i>Température de décomposition:</i>	Non déterminé.
· <i>Auto-inflammation:</i>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <i>Danger d'explosion:</i>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· <i>Limites d'explosion:</i>	
<i>Inférieure:</i>	1,2 Vol %
<i>Supérieure:</i>	18,6 Vol %
· <i>Pression de vapeur à 20 °C:</i>	4100 hPa
· <i>Densité à 20 °C:</i>	0,83 g/cm ³
· <i>Densité relative</i>	Non déterminé.
· <i>Densité de vapeur.</i>	Non déterminé.
· <i>Vitesse d'évaporation</i>	Non applicable.
· <i>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</i>	Pas ou peu miscible
· <i>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</i>	Non déterminé.
· <i>Viscosité:</i>	
<i>Dynamique:</i>	Non déterminé.
<i>Cinématique:</i>	Non déterminé.
· <i>Teneur en solvants:</i>	
<i>VOC (CE)</i>	88,42 %
<i>VOCV (CH)</i>	88,42 %
· <i>Autres informations</i>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- *Réactivité*
- *Stabilité chimique*
- *Décomposition thermique/conditions à éviter:* Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- *Possibilité de réactions dangereuses* Aucune réaction dangereuse connue.
- *Conditions à éviter* Pas d'autres informations importantes disponibles.
- *Matières incompatibles:* Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2014

Numéro de version 1

Révision: 24.06.2014

Nom du produit: Steel Primer gris clair - 400 ml -

(suite de la page 7)

· **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

7779-90-0 bis(orthophosphate) de trizinc

Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

1314-13-2 oxyde de zinc

Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Nocif pour les organismes aquatiques.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Catalogue européen des déchets**

15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
-----------	--

15 01 04	emballages métalliques
----------	------------------------

(suite page 9)

CH/FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2014

Numéro de version 1

Révision: 24.06.2014

Nom du produit: Steel Primer gris clair - 400 ml -

(suite de la page 8)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· No ONU · ADR, IMDG, IATA	UN1950
· Nom d'expédition des Nations unies · ADR · IMDG · IATA	1950 AÉROSOLS AEROSOLS AEROSOLS, flammable
· Classe(s) de danger pour le transport · ADR	
	
· Classe · Étiquette	2 5F Gaz. 2.1
· IMDG, IATA	
	
· Class · Label	2.1 2.1
· Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant:	Non
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS:	Attention: Gaz. - F-D,S-U
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	IL 2 D
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1950, AÉROSOLS, 2.1

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2014

Numéro de version 1

Révision: 24.06.2014

Nom du produit: Steel Primer gris clair - 400 ml -

(suite de la page 9)

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
 - H224 Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 - H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H312 Nocif par contact cutané.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H332 Nocif par inhalation.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
-
- R10 Inflammable.
 - R11 Facilement inflammable.
 - R12 Extrêmement inflammable.
 - R20 Nocif par inhalation.
 - R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
 - R22 Nocif en cas d'ingestion.
 - R36 Irritant pour les yeux.
 - R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
 - R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
 - R37 Irritant pour les voies respiratoires.
 - R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
 - R38 Irritant pour la peau.
 - R41 Risque de lésions oculaires graves.
 - R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 - R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 - R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 - R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 - R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 - R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Service établissant la fiche technique:** Product safety department

· **Acronymes et abréviations:**

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organization
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
- VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.06.2014

Numéro de version 1

Révision: 24.06.2014

Nom du produit: Steel Primer gris clair - 400 ml -

(suite de la page 10)

*LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**Flam. Gas 1: Flammable gases, Hazard Category 1**Flam. Aerosol 1: Flammable aerosols, Hazard Category 1**Press. Gas: Gases under pressure: Compressed gas**Flam. Liq. 1: Flammable liquids, Hazard Category 1**Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2**Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3**Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4**Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2**Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1**Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2**Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1**STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3**Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1**Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - AcuteHazard, Category 1**Aquatic Chronic 1: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 1**Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2**Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3*

CH/FR